

Résumé

L'Examen mutuel de l'efficacité du développement est un exercice de reddition mutuelle de comptes qui est réalisé conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'OCDE, faisant suite à une demande formulée en 2003 par les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD. Cet examen a pour objet de dresser le bilan de ce qui a été fait par l'Afrique et par ses partenaires au développement afin d'honorer les engagements souscrits concernant le développement de la région, d'évaluer les résultats obtenus et de définir les principales priorités pour l'avenir. Il complète les auto-évaluations établies par chaque partie au partenariat, et s'inscrit dans le droit fil de l'évolution conceptuelle qui porte désormais l'attention sur l'efficacité du développement et non plus sur la seule efficacité de l'aide, et de l'accent placé à Busan sur la responsabilité mutuelle. Les Chefs d'État et de gouvernement des pays du NEPAD et les ministres des Finances de l'UA/CEA ont confirmé l'intérêt de l'exercice. L'édition 2013 du rapport suit la même structure que le rapport intérimaire et les rapports précédents, et s'articule autour de quatre grandes thématiques : croissance économique durable, investissement dans l'humain, bonne gouvernance et financement du développement. Ses principales conclusions sont les suivantes :

Croissance économique durable

(i) L'Afrique change : le continent se redresse après la crise mondiale de 2009 et la dynamique de reprise devrait se poursuivre si la conjoncture mondiale le permet. Après les événements en Afrique du Nord qui ont ramené le taux de croissance économique à 2.7 % en 2011, l'économie africaine a rebondi pour atteindre 5 % en 2012, et devrait, selon les prévisions, atteindre 4.8 % en 2013 et 5.1% en 2014. Sous l'effet de la pression de la demande qui a permis d'inverser la tendance à la baisse des prix des produits de base, les performances commerciales se sont également améliorées. L'Afrique, hors Afrique du Nord, exporte désormais autant en direction des économies émergentes que vers ses partenaires commerciaux traditionnels, ce qui la préserve en partie du ralentissement économique mondial ;;

(ii) Toutefois, des défis de taille subsistent : sles perspectives de croissance continuent d'être étroitement tributaires de la conjoncture économique et financière mondiale, qui restera probablement incertaine sur le court terme. L'amélioration du climat des affaires s'est poursuivie, à un rythme certes moins soutenu, mais des efforts supplémentaires s'imposent pour que l'Afrique comble son retard par rapport aux autres régions en développement, et renforce sa compétitivité. L'insuffisance des infrastructures demeure un obstacle majeur à la progression de l'investissement et du commerce régional ainsi qu'à l'amélioration du bien-être social. De plus, le changement climatique est une menace qui pèse lourdement sur les perspectives de croissance durable à long terme ;

(iii) Ce qui fait ressortir les priorités essentielles aussi bien pour l'Afrique que pour ses partenaires internationaux, notamment : maintenir la dynamique de la reprise mondiale et s'attaquer aux problèmes qui pourraient la compromettre ; mener à bonne fin les négociations mondiales sur le commerce et le changement climatique ; accélérer l'intégration régionale ; continuer à améliorer l'environnement pour les investisseurs locaux et étrangers ; intensifier les actions destinées à remédier aux contraintes qui pèsent en matière d'infrastructures tant au niveau national que régional ; et mettre en œuvre la stratégie pour une croissance économique durable définie par les participants à la conférence Rio+20.

Investir dans l'humain

(iv) L'accélération de la croissance enregistrée depuis 2000 a permis de réaliser des progrès sur la voie de la réalisation des OMD : la situation varie en fonction des sous-régions, des pays et des objectifs mais, selon le rapport 2012 sur les OMD, l'évolution générale est positive. D'après le Rapport de suivi mondial, la région a réalisé plus de 60 % des progrès nécessaires pour atteindre, d'ici 2015, des objectifs tels que l'égalité hommes-femmes, la scolarisation de tous les enfants dans le primaire, la lutte contre la pandémie du VIH/sida et l'accès à l'eau potable ;

(v) A ce rythme, les objectifs ne pourront cependant pas être atteints à l'horizon 2015 pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, de la mortalité maternelle et infantile, et de l'amélioration de l'accès à des services d'assainissement. Les dernières données révèlent une amélioration limitée des indicateurs de pauvreté en Afrique hors Afrique du nord, de 49.2% en 2008 à un niveau provisoire de 48.5% en 2010. Les performances agrégées en terme d'OMD masquent d'importantes disparités existant entre les sexes, les catégories de revenus et le lieu d'habitation pour ce qui est de l'accès aux services d'éducation de haute qualité et de santé, et la sécurité alimentaire reste préoccupante en raison tant des conditions météorologiques que de l'instabilité régionale ;

(vi) Ce qui met là encore en évidence les priorités essentielles : accroître les dépenses publiques affectées au secteur social, notamment à la protection sociale des plus vulnérables, avec un accent porté sur l'amélioration de la qualité des services ; s'attaquer à l'inégalité des chances liée au sexe, aux revenus ou au lieu d'habitation ; améliorer les perspectives d'emploi notamment en réponse au problème du chômage des jeunes, et traiter les questions de gouvernance, notamment dans les États sortant d'un conflit, où les progrès restent lents.

Bonne gouvernance

(vii) Il y a quelques développements favorables : une amélioration générale de la qualité des élections, l'annulation de changements de gouvernement contraires à la constitution, et des avancées favorisant un retour de la stabilité en Somalie. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gou-

vernance, désormais en vigueur, représente un engagement majeur pour l'amélioration et le suivi de la gouvernance en Afrique. L'UA et les organisations régionales ont joué un rôle de tout premier plan en condamnant les actions anticonstitutionnelles et en œuvrant au rétablissement de gouvernements démocratiques, avec le soutien de la communauté internationale ;

(viii) Des problèmes existent néanmoins : on déplore un important conflit armé dans l'une des régions, provoqué en partie par des facteurs d'ordre régional et international, des différends frontaliers dans une autre région et une recrudescence du terrorisme. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer des élections libres et justes partout en Afrique et pour améliorer d'autres indicateurs de la gouvernance politique, tels que ceux mesurant l'équilibre des pouvoirs, les mécanismes de reddition de comptes, l'état de droit et les libertés civiles ;

(ix) A l'échelle mondiale, le G8 et le G20 ont confirmé l'intérêt qu'ils portent aux questions de développement ; parallèlement, la période a été marquée par le lancement du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement et la création d'un Groupe de haut niveau de l'ONU, chargé de formuler des avis sur le programme d'action à mettre en œuvre à l'échelle mondiale dans le domaine du développement au-delà de 2015. Les décisions prises dans ces enceintes, bien que n'étant pas spécifiques à l'Afrique, sont essentielles à son développement ;

(x) Ce qui fait là aussi ressortir les priorités essentielles : l'UA et les organisations régionales devraient prendre des mesures fortes pour restaurer et maintenir la paix et la stabilité dans les régions touchées par des conflits, et s'attaquer au problème du terrorisme ; elles devraient, parallèlement, continuer d'œuvrer en faveur d'élections libres et justes, de plus amples progrès de la gouvernance politique, et d'une tolérance zéro à l'égard des changements anticonstitutionnels de gouvernement ; la communauté internationale dans son ensemble doit soutenir les efforts déployés par l'Afrique dans tous ces domaines et, en parallèle, œuvrer à l'amélioration de la gouvernance économique internationale, notamment via les processus du G8 et du G20.

Financement du développement

(xi) Les recettes intérieures se sont continué de se redresser en 2012 pour atteindre un record historique : les recettes intérieures sont de loin la principale source de financement du développement. Après avoir quadruplé entre 2002 et 2008 pour s'établir à 509 milliards de dollars EU, elles avaient chuté à 389 milliards en 2009 – la majeure partie de la baisse étant survenue dans des pays exportateurs de pétrole. Elles sont revenues à 531 milliards de dollars EU en 2011 sous l'effet des fortes performances en terme de revenus en Afrique (hors Afrique du nord) et ont continué à augmenter en 2012 pour atteindre un nouveau record de 598 milliards de dollars EU. Elles se sont fortement contractées dans quelques pays (guère plus de neuf actuellement) dont les ressources intérieures représentent moins de 15 % du PIB. Les questions

de l'allocation des dépenses et de leur efficacité restent cependant d'actualité ; **(xii) À l'exclusion de l'Afrique du Nord, où elles ont poursuivi leur déclin, les entrées nettes totales de capitaux privés en Afrique ont légèrement augmenté pour atteindre un nouveau record en 2012 :** le niveau total de 57.5 milliards de dollars EU reste stable et représente un peu plus de 80 % du montant record de 69.8 milliards de dollars EU atteint en 2007. Les envois de fonds des travailleurs étrangers ont étonnamment résisté en 2009, avant de s'accroître de nouveau, passant de US\$ 56.8 milliards de dollars EU en 2011 à 60.3 milliards de dollars EU en 2012 ; au total, ils ont été multipliés par quatre par rapport à la décennie précédente. Cette croissance a été particulièrement marquée en Afrique du Nord. Outre les sorties légales de capitaux, l'Afrique a connu d'importantes sorties illicites de capitaux qui sont estimées à 50 milliards de dollars EU par an en moyenne au cours de la dernière décennie, ces chiffres devant être interprétés avec prudence ;

(xiii) L'aide publique au développement a baissé en 2012, et les engagements pris en 2005 n'ont toujours pas été honorés : Selon les estimations, l'APD destinée à l'Afrique a diminué pour atteindre environ 46 milliards de dollars EU en 2012, ce qui est nettement en deçà de l'objectif requis pour 2010 afin de respecter les engagements pris en 2005. Pour pouvoir pleinement honorer, des efforts conséquents sont encore nécessaires. Les progrès relatifs à la mise en œuvre des engagements de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide ont été lents, et il faudra aller plus loin pour honorer, dans les délais convenus, les engagements pris à Busan au sujet du déliement, de la transparence et de la prévisibilité de l'aide ;

(xiv) Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique lors des récentes réunions de la Conférence des Parties à la CCNUCC, eu égard tant au volume des financements que – fait plus important pour l'Afrique – au solide soutien apporté au mécanisme REDD+. Cependant, davantage d'actions concertées seront nécessaires pour garantir un financement adapté et pérenne de la lutte contre le changement climatique, et pour rationaliser et simplifier les mécanismes de financements ; qui plus est, l'accès de l'Afrique au financement carbone, quoiqu'en augmentation, demeure marginal ;

(xv) Les principales priorités sont les suivantes : poursuite de l'action menée par les gouvernements des pays africains en vue d'augmenter les recettes intérieures, d'améliorer leur utilisation et d'attirer l'investissement local aussi bien qu'étranger ; action de la part de la communauté internationale pour endiguer l'érosion de la base fiscale et les pertes de recettes fiscales induites, notamment par le recours aux pratiques de prix de transfert, et pour lutter contre les flux financiers illicites ; adoption par les partenaires au développement de mesures visant à augmenter l'aide publique au développement à l'Afrique sur la période 2013-2015 conformément aux engagements pris, à donner suite aux engagements de Busan à l'appui de l'efficacité du développement, et à concrétiser les financements à mise en œuvre rapide et à long terme en faveur de l'effort climatique, qui sont prévus dans les accords de Copenhague et de Cancun.